



81^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DE 1945

VENDREDI 8 MAI 2026

JEUDI 7 MAI

11h15 Cérémonie au technicentre SNCF – Avenue du Maréchal Joffre, entrée par le boulevard du Maréchal Joffre.

VENDREDI 8 MAI

9h25 CÉRÉMONIE À LA VILLA

Rassemblement au carrefour des rues de l'Égalité et Jean-de-la-Fontaine.

9h35 Le cortège, emmené par l'Harmonie des Chemins de Fer, se rend au cimetière.

Garde-à-Vous, par l'Harmonie des Chemins de Fer ;

Au Drapeau, par l'Harmonie des Chemins de Fer ;

Ouvrez le ban, par l'Harmonie des Chemins de Fer ;

« Mesdames et Messieurs, le Lieutenant-Colonel Claude METZGER, Président du Comité d'Entente des Anciens Combattants, va maintenant procéder à la lecture du manifeste de l'UFAC » ;

Fermez le ban ;

Dépôt d'une gerbe par Madame Christine MAZY, Maire d'Epernay.

Aux Morts, par l'Harmonie des Chemins de Fer ;

Minute de silence ;

La Marseillaise, le refrain, par l'Harmonie des Chemins de Fer, puis,

Reformation du cortège pour se rendre au point de départ, au carrefour des rues de l'Égalité et Jean-de-la-Fontaine.

CÉRÉMONIE À LA GARE

10h15

Rassemblement sur le parvis de la gare

Les Porte-Drapeaux, le Drapeau des Sapeurs-Pompiers et sa Garde forment une haie de part et d'autre de la plaque commémorative ;

Les jeunes Sapeurs-Pompiers se placeront devant l'établissement à gauche de la plaque ;

L'Avenir-Musique se tiendra en retrait à gauche de la plaque ;

Les enfants des centres sociaux et culturels et les jeunes du Point Information Jeunesse se placeront à droite des Autorités Officielles ;

10h30

Arrivée des Autorités Officielles :

Madame Christine MAZY, Maire d'Épernay ;

Monsieur Maxime MICHELET, Député de la 3^{ème} Circonscription de la Marne ;

Le Colonel Jean-Baptiste DU LAURENT DE LA BARRE, Chef de Corps du 51^{ème} RI de Mourmelon ;

Monsieur Emmanuel AUBER, Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Épernay ;

font face à la plaque.

Le Commissaire Thomas QUEMOUN, Chef de la Circonscription de la Police nationale d'Épernay, le Commandant Rémi DUBOIS, Chef d'Escadron de la Compagnie de Gendarmerie d'Épernay et Monsieur Sébastien GRANGÉ, Chef de la Police municipale d'Épernay se positionneront derrière les Autorités Officielles.

Garde-à-Vous par l'Avenir-Musique ;

Au Drapeau par l'Avenir-Musique ;

Dépôt de gerbe par un représentant de l'ANCAC et le Directeur d'établissement SNCF d'Épernay ;

Aux Morts par l'Avenir-Musique ;

Minute de silence ;

La Marseillaise, le refrain, par l'Avenir-Musique.

« Mesdames et Messieurs, nous allons à présent former le cortège pour nous rendre à la stèle Patton ».

A l'issue de la Cérémonie, départ pour se rendre à la stèle PATTON, dans l'ordre ci-après :

- Police ;
- L'Avenir-Musique (qui joue une marche pendant les défilés) ;
- Le Drapeau des Sapeurs-Pompiers et sa Garde ;
- Les jeunes Sapeurs-Pompiers ;
- Les Porte-Drapeaux ;
- Les enfants et les membres de la Commission jeune ;
- Les Autorités Officielles ;
- Les délégations d'Anciens Combattants, familles de FFI, Déportés et Internés et associations d'anciens militaires.

CÉRÉMONIE À LA STÈLE PATTON

L'Avenir-Musique vient se positionner sur la chaussée, entre le Monument et le terre-plein central ;

Les Porte-Drapeaux et le Drapeau des Sapeurs-Pompiers et sa Garde forment une haie de part et d'autre de la stèle ;

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers se positionnent sur la chaussée, entre le terre-plein central et le trottoir du Théâtre, avec dans leur continuité les enfants et les jeunes ;

Madame Christine MAZY, Maire d'Épernay ;
 Monsieur Maxime MICHELET, Député de la 3^{ème} Circonscription de la Marne ;
 Le Colonel Jean-Baptiste DU LAURENT DE LA BARRE, Chef de Corps du 51^{ème} RI de Mourmelon ;
 Monsieur Emmanuel AUBER, Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Épernay ;
 se placent sur la chaussée, face à la stèle.

Les personnalités, les différentes délégations et invités se placent derrière les Autorités Officielles.

Garde-à-Vous, par l'Avenir-Musique ;

Au Drapeau, par l'Avenir-Musique.

Dépôt de gerbes par :

Madame Christine MAZY, Maire d'Épernay, accompagnée par le Colonel Jean-Baptiste DU LAURENT DE LA BARRE, Chef de Corps du 51^{ème} RI de Mourmelon ;
 Monsieur Maxime MICHELET, Député de la 3^{ème} Circonscription de la Marne ;
 Monsieur Emmanuel AUBER, Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Épernay.

Aux Morts, par l'Avenir-Musique ;

Minute de Silence ;

L'Avenir-Musique interprète « The Star Spangled Banner », Hymne américain, puis, La Marseillaise, le refrain ;

Les Autorités regagnent leur place.

DISPOSITIONS POUR LA CÉRÉMONIE AU MONUMENT AUX MARTYRS DE LA RÉSISTANCE

10 H 40

Mise en place du piquet d'honneur du 51^{ème} RI de Mourmelon terminée.

« Mesdames et Messieurs, nous allons à présent former le cortège pour nous rendre à la Cérémonie au Monument aux Martyrs de la Résistance ».

Formation en cortège dans l'ordre suivant :

- la Police ;
- l'Avenir-Musique, qui joue une marche pendant le défilé ;
- le Drapeau des Sapeurs-Pompiers et sa Garde ;
- les Jeunes Sapeurs-Pompiers ;
- les Porte-Drapeaux ;
- les enfants et les jeunes ;
- les Autorités Officielles ;
- les personnalités et invités ;
- les délégations d'Anciens Combattants, familles de F.F.I., Déportés et Internés, les associations d'Anciens Combattants et d'anciens militaires et autres.

ITINÉRAIRE

Place Pierre-Mendès-France (devant le restaurant le « St Alp »), rue Gambetta, place de la République.

Après avoir emprunté le giratoire de la place de la République, l'Avenir-Musique prendra place dans la section comprise entre l'avenue de Champagne et la rue Edouard-Fleuricourt ;

Le Drapeau des Sapeurs-Pompiers et sa Garde se positionneront au débouché de la rue Edouard-Fleuricourt ;

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers se placeront dans la continuité de ces derniers ;

Le piquet d'honneur du 51^{ème} RI de Mourmelon est déjà en position d'attente place de la République, entre l'entrée principale du Jard et la rue Eugène-Mercier ;

Les Porte-Drapeaux gagnent le Monument et prennent place dans les marches, sur le trottoir supérieur du Monument ;

Les enfants et les jeunes se placeront à droite des Autorités Officielles, face au Monument ;

Les personnalités, les invités, et autres délégations, feront face au Monument, dans la section comprise entre la rue Gambetta et la rue Jean-Moët.

CÉRÉMONIE AU MONUMENT AUX MARTYRS DE LA RÉSISTANCE

Les *Autorités* Officielles :

Madame Christine MAZY, Maire d'Épernay ;
Monsieur Maxime MICHELET, Député de la 3^{ème} Circonscription de la Marne ;
Le Colonel Jean-Baptiste DU LAURENT DE LA BARRE, Chef de Corps du 51^{ème} RI de Mourmelon ;
Monsieur Emmanuel AUBER, Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Épernay, s'avancent.

L'OSI commande :

*Garde-à -Vous ;
Présentez armes ;
"attention pour les couleurs" Envoyez .*

Montée des couleurs par Monsieur François GONET, membre du Comité d'Entente des Anciens Combattants, accompagné d'un enfant.

L'OSI commande :

*Reposez armes ;
Repos.*

Le Commandant des troupes commande :

Garde-à-Vous.

Le Commandant des troupes commande :

Ouvrez le ban.

« Mesdames et Messieurs, le Lieutenant-Colonel Claude METZGER, Président du Comité d'Entente des Anciens Combattants, va maintenant procéder à la lecture de l'ordre du jour n^o9 du Maréchal de Lattre-de-Tassigny ».

Retour du Lieutenant-Colonel METZGER à son emplacement.

Le Commandant des troupes commande :

*Fermez le ban ;
Repos ;
Garde-à-Vous ;
Présentez armes.*

Dépôt de gerbes par :

Madame Christine MAZY, Maire d'Épernay, accompagnée par le Colonel Jean-Baptiste DU LAURENT DE LA BARRE, Chef de Corps du 51^{ème} RI de Mourmelon ;
Monsieur Maxime MICHELET, Député de la 3^{ème} Circonscription de la Marne ;
Monsieur François GONET, membre du Comité d'Entente des Anciens Combattants ;
Monsieur Raymond LEMAIRE, Président des Médailleurs Militaires, au nom des anciens F.F.I. ;

Monsieur Emmanuel AUBER, Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Épernay.

Le Commandant des troupes commande :

Aux Morts, par l'Avenir-Musique.

Minute de silence ;

L'Avenir-Musique interprète « God Save The King », hymne du Royaume-Uni ;

La Marseillaise, le refrain, par l'Avenir-Musique ;

Les Autorités regagnent leur place.

L'Avenir-Musique interprète le « Chant des partisans ».

L'OSI commande :

Reposez armes ;

Repos.

DISPOSITIONS POUR LA CÉRÉMONIE

AU MONUMENT AUX MORTS

L'OSI commande :

Garde-à-Vous ;

« Mesdames et Messieurs, nous allons à présent former le cortège pour nous rendre à la Cérémonie au Monument aux Morts ».

Le cortège se reforme pour se rendre au Monument aux Morts et emprunte le sens giratoire place de la République et avenue de Champagne, dans l'ordre ci-après :

- La Police ;
- L'Avenir-Musique ;
- Le Drapeau des Sapeurs-Pompiers et sa Garde ;
- Les Jeunes Sapeurs-Pompiers ;
- Le piquet d'honneur du 51^{ème} RI de Mourmelon ;
- Les Porte-Drapeaux ;
- Les Autorités Officielles ;
- Les personnalités et invités ;
- Les délégations d'Anciens Combattants, familles de F.F.I., Déportés et Internés, les associations d'Anciens Combattants et d'anciens militaires et autres.

Les enfants emprunteront le portillon de la rue Jean-Moët.

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AU MONUMENT AUX MORTS

L'Avenir-Musique se placera à droite du Monument à la hauteur des escaliers ;

Le Drapeau des Sapeurs-Pompiers et sa Garde, ainsi que les jeunes Sapeurs-Pompiers se placeront à droite du Monument, dans la continuité de la musique ;

Le piquet d'honneur du 51^{ème} RI de Mourmelon se placera à gauche du Monument, devant l'Office de Tourisme ;

Les enfants des centres sociaux et culturels et les membres de la Commission jeunes se placeront sur la plate-forme du Monument ;

Les Porte-Drapeaux prendront place de part et d'autre du Monument, devant les buis ;

Les personnalités, invités et autres délégations se positionneront face au Monument.

CÉRÉMONIE AU MONUMENT AUX MORTS

L'OSI commande :

Garde-à-Vous ;

Ouvrez le ban.

« Mesdames et Messieurs, Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Épernay va à présent procéder à la lecture du message ministériel ».

Retour de Monsieur le Sous-Préfet à son emplacement.

Le Commandant des troupes commande :

Fermez le ban.

L'OSI commande :

Repos ;

Garde-à-Vous ;

Présentez armes.

Dépôt de gerbes par

Madame Christine MAZY, Maire d'Épernay ;

Monsieur Maxime MICHELET, Député de la 3^{ème} Circonscription de la Marne ;

Le Lieutenant-Colonel Serge PLAQUIN, Président d'Honneur du Souvenir Français ;

Le Lieutenant-Colonel Claude METZGER, Président du Comité d'Entente des Anciens Combattants ;

Le Colonel Jean-Baptiste DU LAURENT DE LA BARRE, Chef de Corps du 51^{ème} RI de Mourmelon ;

Monsieur Emmanuel AUBER, Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Épernay.

Le Commandant des troupes commande :

Aux Morts, par l'Avenir-Musique.

Minute de Silence.

« Mesdames et Messieurs, La Marseillaise, a capella par les enfants des Centres sociaux et Culturels et les membres de la Commission jeunes. Vous êtes tous invités à les accompagner ».

Les Autorités Officielles regagnent leur place.

L'OSI commande :

Reposez armes ;

Repos.

“Mesdames et Messieurs, les Autorités Officielles vont maintenant procéder aux remerciements”.

“A l’issue des remerciements, vous êtes conviés à la réception qui se tiendra dans les salons de l’Hôtel de Ville”.

12 H 00

Sonnerie des cloches de l’Eglise Notre-Dame

Toute la journée, la plaque de l’Avenue du 8 Mai 1945 sera pavoisée aux couleurs françaises.